



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 27 mars 2024 à 20 heures 30** à la mairie.

➔ **APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Le conseil a validé le compte financier unique pour l'année 2023. Il est conforme à celui de la Trésorerie Générale. Le résultat excédentaire de fonctionnement est de **322 282,10 €**. Le déficit d'investissement est de **39 937,66 €**. Le résultat global de clôture est de **282 344,44 €**. Il s'agit d'un bon résultat malgré les dépenses qui augmentent plus rapidement que les recettes.

➔ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Avant le vote du budget, le conseil a pris connaissance qu'il est de plus en plus difficile de limiter les dépenses. En effet, à titre d'exemple les factures d'électricité sont augmentées de 43 % en 2023 par rapport à 2022. Il faut donc se résoudre à augmenter les taux d'imposition de 2 %, foncier bâti : 34,05 %, foncier non bâti : 51,05 %, taxe d'habitation et logement vacant : 13,04 %. Il faut préciser que ces taux sont très inférieurs à la moyenne départementale ou nationale.

➔ **VALIDATION BUDGET 2024**

Le conseil a validé le budget 2024 équilibre en recettes-dépenses : **fonctionnement 1 011 441,12 € et 520 868,71 € en investissement**. Les travaux prévus en 2024 sont les suivants : vitrification parquet de la Salle Polyvalente, éclairage public et voirie au lotissement des Iris et divers travaux de voirie sur les routes communales. Si l'étude est favorable, des travaux de sécurisations des rues des Mimosas et de la Vigne sont prévus.

➔ **SUBVENTIONS 2024**

Les subventions suivantes ont été attribuées : Les pêcheurs de la Haute Rance 50 €, le Secours Catholique 50 €, la FNACA 250 €, les Donneurs de Sang 50 €, Cœur de Laine 500 €, Le club de Football 2000 €, Daoudour 100 €, Le Comice Agricole 447,91 €.

➔ **LOGICIEL PARASCOL POUR CANTINE - GARDERIE**

Le conseil a validé l'achat et le paramétrage du logiciel PARASCOL pour la gestion de la cantine, garderie et ALSH. Ce logiciel permettra aux secrétaires et aux parents une meilleure gestion de ces services. Ce logiciel sera opérationnel à compter de septembre 2024 pour la rentrée scolaire. Une information sera donnée aux parents en juin et juillet 2024.

➔ **SAISINE DE LA D.R.A.C. POUR CLASSEMENT DE L'EGLISE**

Suite à la rénovation du clocher de l'église en 2021 et 2022, les services de la Fondation du Patrimoine s'étaient étonnés que l'église ne soit inscrite à l'inventaire des bâtiments historiques en raison de la richesse et de la diversité architecturales. En février 2024, un fonctionnaire de la D.R.A.C. a procédé à une visite de cet édifice et a confirmé les premières constatations de la Fondation du Patrimoine. En conséquence, le conseil a validé la saisine des services de la D.R.A.C. pour instruire le dossier. Les temps de l'instruction est d'environ 3 ans avant le passage devant la commission régionale.

➔ **DEVIS DE L'A.D.A.C. POUR SECURISATION RUES DES MIMOSAS & DE LA VIGNE**

Pour sécuriser les rues des Mimosas et de la Vigne, les services de l'ADAC de ST BRIEUC ont été sollicités. Après une visite sur les lieux le 6 mars 2024, un devis a été établi. Il est validé par le conseil à hauteur de 1520 € HT et à 1824 € TTC.